

COMMISSION DES COMPÉTITIONS SENIORS

Réunion du 19 novembre 2025

Procès-verbal N° 15

Présidence M. Michel PINGUET

Présents : Mme Anne-Cécile SIMOES, M. Jean-Claude PIBOIN

Excusés : MM. Bernard MAY, Guy MARTIN, Lionel ERAY

COMPÉTITIONS MASCULINES

INFORMATIONS

Rappel

- Tout match amical ainsi que les tournois doivent être déclarés au District.
Se référer au règlement de la LBFC (Atout club).

RAPPEL : à compter du 2 novembre 2025 et jusqu'à fin février 2026, les rencontres seront programmées à 14h30 et les levers de rideau à 12h00.

1 – MATCHS NON JOUÉS

Départemental 2 poule A

VARZY 1 / MARZY 1 – match n° 50466.1 du 16/11/25 (terrain impratic.) – à fixer

Départemental 3 poule A

FC IMPHY 1 / TANNAY 1 – match n°50502.1 du 26/10/25 – à fixer

VARZY 2 / PREMERY 1 – match n° 50512.1 du 16/11/25 (terrain impratic.) – fixé au 30/11/25

Départemental 3 poule B

E. ST REVERIEN 1 CORBIGNY 3 / OLYMPIQUE ST MARTIN 1 – match n°50001.1 du 21/09/25 – à fixer

COSSAYE 1 / NEVERS CHALLUY SERMOISE 3 - match n°53956330 du 09/11/25- fixé au 30/11/25 à 14H30

NEVERS CHALLUY SERMOISE 3 / E. ST REVERIEN 1 CORBIGNY 3 – match n° 50026.1 du 16/11/25 – à fixer

Départemental 4 poule A

CHATEAU ARLEUF 2 / DRUY BEARD 1 – match n°54692478 du 16/11/25 - fixé au 30/11/25 à 14H30

CHATEAUNEUF 1 / LUTHENAY 2 – match n° 54694972 du 16/11/25 – à fixer

Départemental 4 poule B

CELTIC HAUT MORVAN 1 / LUZY 2 – match n°54692476 du 09/11/25 (terrain impratic.) – à fixer

2 – MODIFICATIONS AU CALENDRIER

Départemental 4 poule A

MARZY 3 / GARCHIZY FRANCO PORTUGAIS 2 – match n°54694976 du 23 novembre 2025
Accord des deux clubs pour inverser la rencontre afin qu'elle se déroule à GARCHIZY à 14h30.
Accord de la Commission.
Match retour à MARZY.

3 – FORFAITS

Départemental 4 poule A

COSSAYE 2 / MARZY 3 – match n°50935.1 du 16 novembre 2025.

Forfait déclaré de MARZY 3.

Amende 45€, match perdu 3-0, -1 point.

Match retour à COSSAYE.

COMPÉTITIONS FÉMININES

RAS

La commission rappelle que toute demande de report de match doit être justifiée même si accord des 2 clubs et qu'elle fixera les rencontres selon les dates chronologiquement disponibles en MR.

PROCHAINE RÉUNION LE MERCREDI 26 NOVEMBRE 2025 A 17H15

Le Président
PINGUET Michel



La secrétaire,
SIMOES Anne Cécile



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.